

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

DP8.1 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT
LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

FRANCE-MANCHE
37/39 Rue de la Bienfaisance
75008 - Paris

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Préambule

Le projet concerne l’installation d’un parc photovoltaïque s’inscrivant dans le cadre des opérations de transition énergétique menées par Eurotunnel sur son site. Il prévoit notamment la mise en place d’ombrières photovoltaïques sur les parkings ainsi que de parcs solaires, destinés à répondre aux besoins électriques du site.

Eurotunnel, depuis 1994, assure une liaison permanente et inaltérable entre la Grande-Bretagne et le continent européen, jouant un rôle essentiel dans le transport transmanche de voitures, camions, passagers et trains de fret ferroviaire. En 30 ans, cette infrastructure est devenue un acteur clé du transport à faible empreinte carbone.

Le site de l'Eurotunnel est sécurisé par une clôture de 40 kilomètres, protégeant les 650 hectares du terminal français. Il comporte des installations essentielles pour le fonctionnement du tunnel sous la Manche :

- Terminal de Passager
- Terminal de Fret
- Centre de maintenance et de contrôle
- Gares d’embarquement
- Infrastructures ferroviaires
- Bureaux administratifs

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergie renouvelable (loi APER), prolongeant la loi Climat et Résilience de 2021, les propriétaires de parkings dont la surface excède 1 500 m² sont désormais tenus d’équiper ces espaces d’ombrières intégrant des dispositifs de production d’énergie renouvelable. Cette obligation s’applique aux parcs de stationnement existants depuis le 1er juillet 2023.

En réponse à cette réglementation, Eurotunnel a engagé un vaste programme de production d’énergie solaire, conciliant mise en conformité réglementaire et amélioration du confort des usagers (protection contre les intempéries et fortes chaleurs). Des ombrières photovoltaïques seront déployées sur plusieurs parkings du site de Coquelles, ainsi que des parcs photovoltaïques au sol. Ces projets, bien qu’en synergie, ne sont pas couverts par la présente demande.

Présentation générale du terrain

Le terrain concerné se situe sur la commune de Peuplingues (62654), dans le département du Pas-de-Calais, en région Hauts-de-France. Le présent dossier porte sur la création d’un parc photovoltaïque implanté sur la zone A1 bis, localisée à l’embouchure du tunnel sous la Manche.

Présentation générale du projet

Le présent projet, conduit pour le compte d’EUROTUNNEL SE, concerne l’installation de tables photovoltaïques sur la partie ouest du site d’Eurotunnel. Cette opération constitue une première phase de déploiement visant à tester l’intégration de panneaux solaires sur le site, à évaluer leur performance et à anticiper d’éventuels ajustements techniques avant la réalisation d’installations plus étendues.

La zone concernée, identifiée comme A1 bis et située à l’embouchure du tunnel sous la Manche, sera équipée d’une puissance de production estimée à 1 MWc. Les résultats de cette première implantation permettront d’optimiser le dimensionnement et la conception des futures zones d’équipement prévues sur l’ensemble du site.

L’objectif de cette démarche est de favoriser la production d’énergie renouvelable tout en garantissant la fiabilité de son intégration dans les infrastructures d’Eurotunnel. Elle s’inscrit ainsi dans une logique de transition énergétique et de sécurisation de l’alimentation électrique des installations existantes.

Les accès

Le site est desservi par l’autoroute A16 et le Boulevard de l’Europe. L’accès au périmètre du projet s’effectue via les voies internes d’Eurotunnel, qui seront conservées en l’état.

La volumétrie générale

Le projet vient sous forme de structures métalliques en bi-pieux, inclinées à 17° et supportant des panneaux photovoltaïques. Trois types de tables seront installées avec les caractéristiques suivantes :

- Tables de 27 modules (3V9) : Longueur : 10.37m - Largeur : 6.87m - Hauteur : 3.35m
- Tables de 54 modules (3V18) : Longueur : 20.75m - Largeur : 6.87m - Hauteur : 3.35m
- Tables de 81 modules (3V27) : Longueur : 31.14m - Largeur : 6.87m - Hauteur : 3.35m

Un poste de transformation de type Skid sera également installé. Il aura les caractéristiques suivantes :

- Longueur : 14.30m - Largeur : 4.10m - Hauteur : 3.00m

Mouvements de terre

Les mouvements de terre seront limités, se concentrant uniquement sur les pieux des structures. Aucun ouvrage en sous-sol n’est prévu.

Réseaux

Les parcelles concernées sont déjà raccordées aux réseaux électriques et pluviaux existants, qui ne seront pas modifiés.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Espaces verts et abords

Le projet n'entraîne aucune modification des abords ni des espaces verts environnants.

Réglementation et contraintes environnementales

- **RT 2020** : les ouvrages concernés (local technique et tables photovoltaïques) n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation thermique 2020. Aucune attestation n'est requise.
- **Zone Natura 2000** : le projet ne se situe pas en zone Natura 2000.
- **Sécurité incendie** : le site existant dispose d'un accès aux engins de secours. Un dispositif d'arrêt général est déjà opérationnel.
- **PPRI** (Plan de Prévention du Risque Inondation) : la zone n'est pas classée en secteur inondable.